
Sociologie économique et théorie de la reconnaissance

Jean-Louis Laville

Dans la réactualisation des sociologies économiques¹, une sociologie centrée sur le marché contraste avec une sociologie ouverte à la diversité des formes et des logiques économiques. La seconde est ici choisie parce qu'elle évite « le sophisme économiciste » [Polanyi, 2007] pour les raisons qui seront explicitées dans la première partie de ce texte².

Compte tenu de cette option, c'est l'hypothèse de la vertu heuristique d'un rapprochement entre sociologie économique pluraliste et théorie de la reconnaissance qui sera ensuite développée. Un cadre d'analyse qui fasse place à la solidarité en « tant que programme économique³ » est présenté avant que ne soit évoquée, à partir de celui-ci, l'histoire de la conciliation toujours problématique de la démocratie politique et de la dynamique économique.

À la lumière de cette rétrospective, il devient concevable d'avancer vers un paradigme du changement social propre au *xxi*^e siècle. D'une part, la critique du marché n'y est pas confondue, comme au *xx*^e siècle, avec son élimination. D'autre part, parce que les fins sont contenues dans les moyens, tout imaginaire de la rupture y est abandonné au profit d'une transformation démocratique ; dans celle-ci, des initiatives solidaires sont mises en rapport avec des créations institutionnelles

1. À ce sujet, voir le numéro spécial des *Cahiers internationaux de sociologie*, [1997].

2. Qui reprend des arguments développés dans J.-L. Laville, J.-P. Magnen, G. C. de França Filho et A. Medeiros [2006].

3. Selon l'expression de Charles Gide [1906, p. 153-175].

élargissant la solidarité horizontale – par un combat réaffirmé contre les inégalités dans la période actuelle – et la solidarité « verticale » – par la préservation des conditions de vie des générations futures.

Définitions de la sociologie économique

Dans les années 1970, le problème du statut de la science économique par rapport aux autres sciences sociales se pose avec une acuité nouvelle. L'extension de l'analyse économique à un grand nombre de phénomènes non économiques est proposée à travers la théorie du choix rationnel qui s'implante en sociologie et en sciences politiques. La diffusion dans l'ensemble des sciences sociales de l'hypothèse de prises de décision atomisées, considérant les individus comme des monades, a toutefois entraîné des réactions, dont celle de la nouvelle sociologie économique qui réactualise une analyse sociologique des faits économiques à partir de prémisses tout à fait différentes. Il s'agit en effet de « faire ressortir la dimension fondamentale sociale des actions économiques » [Swedberg, 1997], en particulier à travers le concept d'encastrement social qui désigne les systèmes concrets de relations sociales dans lesquels est inscrite l'activité économique. Les choix d'un individu sont relatifs aux choix et aux comportements des autres individus, de même qu'aux liens personnels prévalant dans les réseaux, ces derniers étant définis comme un ensemble régulier de contacts ou de relations sociales entre des individus ou des groupes d'individus.

Cette attention portée à l'encastrement comme étayage sur des réseaux permet une approche spécifique de mécanismes économiques comme les marchés du travail, les marchés financiers ou les choix stratégiques des entreprises, à leur création et dans leur développement. Mais le dialogue qu'elle établit entre théories économiques et sociologiques présente des limites parce qu'il situe la contribution sociologique dans la dépendance d'une théorie économique qu'elle vise à compléter ou à concurrencer. Ce faisant, elle risque d'oublier certaines questions plus larges posées par les fondateurs de la sociologie économique. En effet, pour Émile Durkheim ou Max Weber, la « réflexion ne se limitait en rien à une démarche qui serait restée subordonnée aux problématiques propres à la théorie économique » [Benamouzig et

Cusin, 2004, p. 12] : elle visait une interrogation sur l'évolution des rapports entre économie et société.

La nouvelle sociologie économique circonscrite à une étude des réseaux interroge certes la conception atomisée des acteurs sociaux, mais elle se focalise sur le fonctionnement des marchés. Elle perçoit donc la réalité à travers un prisme d'autant plus déformant que, au niveau mondial, l'économie marchande est loin d'être la seule économie assurant la survie des êtres humains et l'amélioration de leurs conditions de vie. Avec des pondérations diverses selon les continents, la vie économique est partout plus complexe, mixant l'économie marchande avec des économies publique et non monétaire, imbriquant des activités formelles et informelles. Se cantonner à la sociologie des marchés, c'est opérer un découpage qui sélectionne comme unique objet d'étude les réalités marchandes. Arguant d'une neutralité axiologique qui serait due à la coïncidence entre économie et marché, cette position révèle en fait une normativité non assumée puisqu'elle entérine « l'identification logiquement fallacieuse des phénomènes économiques aux phénomènes de marché » [Polany, 2007, p. 68]. En laissant dans l'ombre des pans entiers de l'économie existante, elle entretient leur oubli ou leur méconnaissance. Elle néglige en particulier les initiatives qui visent à réagencer les relations entre les sphères politique et économique à partir d'actions protestant contre la montée des inégalités et l'accroissement des dégâts environnementaux. Les réintégrer de plein droit dans l'analyse s'avère nécessaire si l'on veut éviter le réductionnisme.

Cette démarche ne peut qu'être facilitée par la rencontre entre une théorie de la reconnaissance qui permet de « rendre compte des différentes formes de l'expérience de l'injustice » [Renault, 2004, p. 179] et une sociologie générale de l'économie qui « s'intéresse à l'ensemble des phénomènes économiques, sans se limiter à ceux qui, comme le marché, retiennent en priorité l'attention des économistes » [Benamouzig et Cusin, 2004, p. 12]. Il s'agit de mettre en évidence le vécu de l'injustice dans la sphère économique en montrant qu'il ne saurait se restreindre ni à la souffrance ressentie par les salariés des institutions privées et publiques ni au sentiment de relégation et d'isolement souvent éprouvé par les chômeurs et les exclus. La confrontation à l'injustice n'est pas que souffrance, elle génère aussi des formes d'action publique, à la fois par la définition de règles émanant des pouvoirs publics et par l'implication dans des collectifs auto-organisés

au sein de la société civile. Il existe, depuis l'instauration de la démocratie moderne, un champ de luttes autour de la légitimité ou de l'illégitimité de nombre d'activités comportant une double dimension, économique et politique. Les aborder suppose de prendre appui sur une conception de l'encastrement qui déborde celle de l'encastrement réticulaire.

Un cadre d'analyse

À cet égard, l'approche de l'encastrement proposée par Karl Polanyi est éclairante. Elle ne concerne pas l'encastrement-étayage, mais porte sur l'encastrement politique qui désigne l'inscription de l'action économique dans un cadre institutionnel. Selon son argumentation, aux encastrements des économies antérieures s'opposerait un désencastrement propre à l'économie contemporaine. À l'évidence, ce processus ne signifie pas la disparition de tout cadre institutionnel, mais son occultation par la croyance en une équivalence anhistorique entre l'économie humaine et sa forme marchande. La définition formelle de l'économie adoptée au XIX^e siècle rapporte le comportement économique à « une mise en relation entre les fins et les moyens rares à usages alternatifs » [Robbins, 1947, p. 30]. À cette définition devenue dominante, K. Polanyi objecte une définition substantive dans laquelle la satisfaction des besoins passe par des interactions institutionnalisées entre sujets sociaux et avec l'environnement naturel. Il ajoute que seule cette perspective substantive est à même de remettre en cause la confusion entre économie et marché en rappelant la pluralité des principes économiques empiriquement mobilisés dans les économies humaines, marché certes, mais aussi redistribution et réciprocité.

– Le marché permet une rencontre entre l'offre et la demande de biens et services aux fins d'échange à travers la fixation d'un prix ; la relation entre offreur et demandeur s'établit sur une base contractuelle à partir d'un calcul d'intérêt qui autorise une autonomisation par rapport aux autres relations sociales ;

– la redistribution est le principe selon lequel la production est remise à une autorité centrale qui a la responsabilité de la répartir, ce qui suppose une procédure définissant les règles des prélèvements et de leur affectation ; de fait s'établit ainsi une relation dans la durée entre l'autorité centrale qui impose une obligation et les agents qui y sont soumis ;

– la réciprocité caractérise la relation établie entre des groupes ou des personnes grâce à des prestations qui ne prennent sens que dans la volonté de manifester et de renforcer un lien social entre les parties prenantes ; le cycle de la réciprocité s’oppose à l’échange marchand parce qu’il est indissociable des rapports humains qui mettent en jeu des désirs de reconnaissance et de pouvoir et il se distingue de l’échange redistributif parce qu’il n’est pas imposé par un pouvoir central.

Du point de vue de l’anthropologie économique, l’acception de l’encastrement retenue par K. Polanyi en fait « le premier » qui « indique comment on peut étudier la façon dont l’échange, la redistribution et la réciprocité interagissent entre eux et se complètent comme modes d’allocation des ressources dans toutes les sociétés⁴ ». Il en déduit son analyse du désencastrement qui le conduit à souligner les originalités de l’économie actuelle par rapport à ses devancières ; parmi celles-ci figure l’oubli des dimensions réciprocatrices et redistributives dans la définition formelle de l’économie.

De la solidarité à l’économie

Pourtant réciprocité et redistribution ne sont pas l’apanage des sociétés passées. Elles persistent dans la nôtre sous des formes évolutives et, malgré le façonnage de la réalité par « la fabrique politique de l’homme économique » [Laval, 2007, p. 289-319], elles n’ont pas pu être éradiquées. Au-delà de ce constat, la mise en relation avec la théorie de la reconnaissance aide à repérer que la solidarité constitue le principe générique autour duquel s’est structuré leur redéploiement, à condition toutefois de distinguer les différents types de solidarité en œuvre dans la modernité.

Un premier registre de la solidarité met l’accent sur les appartenances héritées. Si elles ne disparaissent pas, leur sollicitation n’est plus, comme dans la société traditionnelle, une obligation ; elle devient un choix parce que la modernité rend surtout possibles des solidarités construites, c’est-à-dire l’affirmation de biens

4. M. Granovetter [2000, p. 39]. Dans son texte d’introduction, Mark Granovetter revient sur des critiques antérieures qu’il avait adressées à K. Polanyi ; sur les conceptions respectives de l’encastrement chez M. Granovetter et K. Polanyi, voir la préface du même ouvrage, et aussi J.-L. Laville [2004].

communs à travers lesquels des sujets individualisés s'engagent réciproquement. En outre, deux acceptions de la solidarité construite sont à distinguer : solidarité philanthropique et solidarité démocratique⁵.

Avec la solidarité philanthropique, l'action pour autrui s'insère dans une version de la citoyenneté responsable qui intègre des devoirs remplis sur une base volontaire, les mieux pourvus intervenant pour soulager les plus démunis et améliorer leur situation. Si la solidarité philanthropique peut « dignifier » le traitement de problèmes qui n'auraient pu être visibilisés par les populations qui en sont les victimes, démunies pour agir et se faire entendre, elle contient la menace d'un « don sans réciprocité » [Ranci, 1990], ne permettant comme retour qu'une gratitude sans limites et créant une dette qui ne peut jamais être honorée par les bénéficiaires. Les liens de dépendance personnelle que favorise la solidarité philanthropique risquent d'enfermer les donateurs dans leur situation d'infériorité. Autrement dit, elle est porteuse d'un dispositif de hiérarchisation sociale et de maintien des inégalités adossé sur les réseaux sociaux de proximité.

À cette version « bienveillante » s'oppose une version de la solidarité comme principe de démocratisation de la société. Cette seconde version prend forme par des regroupements volontaires supposant une égalité de droit entre les personnes qui s'y engagent. D'où le lien avec de nombreuses luttes sociales pour l'élargissement des droits fondamentaux. Après l'instauration des droits civils, les droits politiques primitivement limités par des considérations de sexe, de race ou de fortune ont été graduellement élargis non à partir du bon vouloir des élites, mais après d'âpres combats revendicatifs. Puis il a été admis que l'exercice des droits politiques supposait certaines conditions de sécurité, d'éducation, de santé ; c'est l'avènement de droits sociaux, droits positifs ayant pour but de réduire les inégalités dans la distribution des biens élémentaires. L'élargissement des droits s'entend sur un double niveau : l'obtention de contenus en droit plus riches pour chaque membre de la communauté politique, afin que les droits puissent être réellement exercés et ne se limitent pas à des dispositions formelles ; l'extension du nombre de personnes et de groupes susceptibles de se voir accorder ces droits, de manière à ce que les domaines de l'arbitraire ne cessent de se

5. Sur cette distinction, voir Ph. Chanial et J.-L. Laville [2002].

restreindre au nom de l'égalité théorique de tous les hommes. En somme, les protestations au regard de la justice permettent de dépasser la dépendance, la sollicitude et la bienveillance dont sont imprégnées à la fois la solidarité traditionnelle et la solidarité philanthropique.

Axel Honneth [2000] note combien, dans cette invention démocratique, la recherche de l'intégrité personnelle passe par l'interdépendance entre estime sociale et droit. C'est bien à un engendrement mutuel entre registre démocratique de la solidarité et droit qu'il fait référence. Sa conception peut dès lors être prolongée par l'hypothèse selon laquelle la reconnaissance juridique est en elle-même une modalité d'expression de la solidarité démocratique. Selon cette hypothèse, la solidarité démocratique revêt deux faces : une face réciproitaire désignant le lien social volontaire entre citoyens libres et égaux ; une face juridique et redistributive désignant les normes et les prestations établies par les pouvoirs publics pour renforcer la cohésion sociale et corriger les inégalités.

La solidarité démocratique peut être définie par la combinaison d'une réciprocité volontaire respectant l'égalité et d'une reconnaissance juridique qui confère des droits et élabore les règles d'une redistribution publique. L'entraide mutuelle et la revendication collective ne peuvent émerger qu'à partir de l'existence de droits civils à visée universelle manifestant la réalité du respect d'autrui ; symétriquement, la solidarité démocratique abordée comme une réciprocité volontaire unissant des citoyens libres et égaux en droit, réagissant contre les inégalités de condition, alimente une conception de l'action publique dans laquelle les pouvoirs publics sont responsables de l'instauration de droits permettant de mieux conformer la réalité au principe d'égalité, y compris en mobilisant différentes formules de redistribution. La solidarité démocratique n'a cessé d'impulser des expériences dans lesquelles les idéaux démocratiques tentent d'influencer les modes d'institution de l'économie, dans une continuelle opposition à une conception de l'économie enfermée dans l'utilitarisme. L'intérêt n'est pas le principe unique autour duquel s'est structurée l'économie contemporaine : la solidarité est présente, sous ses formes réciproitaire et redistributive, mais elle affronte un processus d'invisibilisation et de déni de reconnaissance résultant de la définition formelle de l'économie.

À cet égard, les propositions de portée générale formulées par M. Weber peuvent être déclinées sur cette question spécifique

de la solidarité en économie. M. Weber a amplement montré combien la rationalité formelle entre en tension avec la rationalité matérielle, soulevant la question du statut des activités à orientation économique, c'est-à-dire orientées en principe vers d'autres fins, mais qui tiennent compte dans leur déroulement de faits économiques⁶. Les lignes qui précèdent soulignent l'enjeu propre aux activités à orientation économique dans lesquelles les moyens économiques sont mobilisés au service de finalités relevant de la solidarité démocratique. Bien sûr, ces activités ne peuvent prétendre à la cohérence interne dont est dotée l'économie formelle puisque leur effectivité ne peut pas être séparée des principes éthico-politiques qui les sous-tendent. À partir du cadre d'analyse qui vient d'être énoncé, croisant sociologie économique pluraliste et théorie de la reconnaissance, il devient néanmoins possible de récapituler leur parcours, autrement dit, de retracer les rapports entre l'économie et une solidarité démocratique qui inclut à la fois la réciprocité égalitaire et la redistribution publique.

Associationnisme pionnier et réciprocité égalitaire

Dès le XVIII^e siècle se met en place un ordre économique fondé sur l'intérêt. Devant la question sociale qui en résulte, l'association, comme lien social volontaire entre citoyens libres et égaux, est affirmée comme autre principe d'organisation sociale. En Europe, les expériences associationnistes se multiplient ; elles mêlent secours mutuel, production en commun et revendications réclamant une régulation politique de l'économie. Par l'expression d'« économie morale », Edward P. Thompson [1988] souligne l'attente de reconnaissance et de respect qui sous-tend les formes d'auto-organisation ouvrières. Cette grammaire morale des luttes sociales, selon l'expression de A. Honneth, est confirmée par Barrington Moore [1978] expliquant, à propos de l'Allemagne, que la révolte au sein du prolétariat ne venait pas du manque économique, mais partait de la menace ressentie sur l'identité collective. Ces observations convergent avec celles d'Henri Desroche [1981] ou William H. Sewell [1983] pour la France.

6. Sur la fécondité de la distinction entre activité économique et activité à orientation économique, voir L. Roulleau-Berger [2001, p. 19 sq.].

Le XIX^e siècle témoigne de l'imbrication entre débats politiques et pratiques économiques. Dans les expériences initiées par les travailleurs, le groupement volontaire prend source dans la référence à un lien social démocratique que la mise en œuvre d'une activité économique cherche à maintenir. Par ailleurs, l'action commune, parce qu'elle est basée sur l'égalité entre les membres, leur donne la capacité de se faire entendre et d'agir en vue d'un changement institutionnel. De par cette double inscription, à la fois dans la sphère économique et dans la sphère politique, s'exprime dans l'espace public la revendication d'un pouvoir-agir dans l'économie, la demande d'une légitimation de l'initiative indépendamment de la détention d'un capital. C'est bien la solidarité démocratique qui est mobilisée pour que les exclus soient admis dans l'espace public et en même temps pour organiser l'économie. L'historiographie, synthétisée par Nancy Fraser [2003], révèle que des espaces publics populaires se sont créés en réaction contre les exclusions (de race, de classe, de sexe) inhérentes à l'espace public bourgeois ; l'une des différences entre ces espaces populaires et l'espace bourgeois était justement d'inclure dans le débat public les questions économiques. Il s'agissait de relever la contradiction entre la liberté politique et l'asservissement économique, entre l'affirmation égalitaire et la persistance d'inégalités comme de dominations, et d'affirmer la possibilité d'une économie fondée sur une solidarité démocratique.

Cette tentative de politiser la question économique a fait l'objet d'une répression meurtrière, symbolisée en France par l'écrasement de la révolution de 1848 ou en Angleterre par une « guerre civile » selon les termes des Hammond [1919]. Les organisations balbutiantes et les réseaux à travers lesquels se construisait cette solidarité démocratique basée sur l'association égalitaire ont été démantelés avant d'avoir pu se stabiliser. L'idée d'une économie fondée sur la solidarité démocratique par la pratique de l'association dans l'organisation du travail s'est progressivement estompée.

Malgré tout, les espaces publics populaires témoignant d'un questionnement politique sur l'économie n'ont pas été que des révoltes sporadiques. L'associationnisme pionnier débouche, après des luttes sévères et malgré les défaites, sur des statuts juridiques qui reprennent une partie de ses demandes, à savoir la légalisation des associations de personnes – organes de défense comme les syndicats, combinaisons de groupements de personnes

et d'activités économiques qui ne sont pas contrôlées par les investisseurs comme les coopératives et les mutuelles, rassemblements pour l'action commune avec les associations. Cela dit, ces statuts introduisent des éléments de différenciation contraires à l'élan associationniste initial. Les syndicats se spécialisent dans la représentation de travailleurs. Les coopératives sont distinguées des mutuelles, les premières devenant une forme particulière de société de capitaux centrée sur la fonction de production ou de consommation, alors que les secondes se consacrent à la fonction de secours. Le statut d'association, quant à lui, moins étroit dans son objet, se voit limité dès lors qu'il est couplé à une activité économique. Logiquement, les différentes structures issues de l'associationnisme pionnier apparaissent de plus en plus séparées. Les activités créées pour défendre une identité collective en s'ajustant aux règles du système dont elles font partie vont en retour profondément modifier les relations d'entraide qui étaient à leur origine. L'éclatement est induit par des statuts séparant ce qui, auparavant, était réuni. Cette spécialisation dénote la baisse tendancielle de l'intervention de la sensibilité associationniste dans la sphère politique. Certes les expériences menées produisent des effets importants avec les sociétés de secours mutuel qui, par la prévoyance collective qu'elles assument, préfigurent et modélisent en partie les mécanismes d'assurance sociale. Néanmoins, la logique de réaction à l'égard des effets du capitalisme s'atténue au profit d'une logique d'adaptation fonctionnelle à ce mode de production.

Marché et redistribution publique

En l'occurrence, l'élan associationniste qui avait constitué la première réaction de la société contre les dérèglements occasionnés par la diffusion du marché a progressivement cédé la place à l'intervention de l'État. L'État a élaboré un mode spécifique d'organisation, le social, qui rend praticable l'extension de l'économie marchande en la conciliant avec la citoyenneté des travailleurs. Étant donné la place conférée à l'économie marchande, les fractures introduites par celle-ci doivent être corrigées par l'intervention réparatrice d'un État protecteur, d'où la conception d'un droit social composé d'un droit du travail dans l'entreprise et d'une protection sociale destinée à prémunir contre les principaux risques. La question sociale

du XIX^e siècle a débouché sur la séparation de l'économique, dans son acception d'économie marchande, et du social, mode juridique de protection de la société qui s'élabore à partir du travail dans les deux registres liés du droit du travail et de la protection sociale. Un tel compromis fondé sur la séparation et la complémentarité entre le marché et l'État social se renforce continuellement jusqu'au dernier quart du XX^e siècle.

Dans ce cadre, une économie non marchande fondée sur la redistribution publique vient compléter l'économie marchande. Les mutuelles et les associations qui ont fourni, dans le domaine de la protection sociale et des politiques sociales, la matrice de nombre d'actions publiques continuent à être parties prenantes dans la prévoyance collective comme dans les services sociaux, mais au prix d'une dépendance accrue envers l'État en termes de financement et de réglementation.

Le compromis socio-économique des Trente Glorieuses présente un alliage particulier de marché et de correctifs sociaux reposant sur deux ambiguïtés lourdes de conséquences :

– le monopole de la création de richesses par l'économie marchande y est avalisé ; la croissance marchande doit être optimisée pour que les politiques sociales prennent plus d'ampleur, puisqu'elles sont conditionnées par les prélèvements effectués sur l'économie de marché ; autrement dit, la solidarité est indexée sur les performances de l'économie marchande ;

– l'économie non marchande s'est élaborée sur la « déprivatisation » d'activités dans la santé, les services sociaux, l'éducation ; auparavant domestiques ou philanthropiques, elles ont été prises en charge par l'État garant de l'intérêt général. Un consensus existait sur le fait que ces services relevaient de la responsabilité publique, ce qui manifestait leur « démarchandisation » selon l'expression de Gosta Esping-Andersen [1990]. Mais les usagers, en même temps qu'ils se voient garantir l'accès aux services grâce à leur gratuité ou à la modicité des prix pratiqués, sont parallèlement exclus de la conception de services qui leur sont pourtant destinés. Le « providentialisme » selon Paul R. Bélanger et Benoît Lévesque [1991] fait de l'utilisateur un assujéti. Cette faiblesse constitutive explique la crise interne de l'État-providence, identifiable dès les années 1960 dans différents mouvements d'usagers.

Confortée par l'écroulement des régimes communistes, l'offensive néolibérale s'appuie sur ces deux ambiguïtés. Elle insiste sur la prééminence des marchés et sur l'inadéquation des modes

d'intervention de l'État-providence. L'hypothèse défendue est que le potentiel de l'économie de marché est entravé par un ensemble de règles paralysantes. Les politiques emblématiques de la fin du xx^e siècle font confiance aux mécanismes de marché pour remplacer des régulations considérées comme porteuses de rigidités.

Reconnaissance et nouvel âge de la solidarité démocratique

Le paysage que l'on découvre dans la période contemporaine de mutations est bien différent de celui qu'offrait la période d'expansion qui l'a précédée : les protections sociales attachées au travail sont remises en cause, des activités comme l'information ou la culture sont annexées par le marché, conduisant certains à parler de « capitalisme culturel » ou « cognitif ». L'économie non marchande elle-même, qui s'était constituée afin que la vie sociale soit en partie préservée du marché, adopte des référentiels quasi marchands.

C'est donc bien à un triomphe culturel du marché auquel on assiste dans le dernier quart du xx^e siècle, à tel point que les tenants du libéralisme le présentent comme le seul modèle possible. Mais, face à ce déterminisme économique et devant la persistance d'inégalités inouïes, tant au niveau national qu'international, des protestations commencent à se faire entendre dans les rassemblements de « l'altermondialisation ». Ces grandes manifestations mettent à mal le pessimisme véhiculé par le discours de la crise du politique et du repli individualiste. Alors que les États semblaient être irrémédiablement ébranlés par la globalisation et les mobiles de l'action humaine pouvoir être réduits au strict intérêt matériel apparaissent des formes inédites d'engagement public, qui se réclament d'une solidarité renouvelée.

Il convient à cet égard de noter l'émergence ou, plutôt, la résurgence de pratiques dans lesquelles la solidarité n'est pas cantonnée à la redistribution publique, mais fait appel à des formes de réciprocité égalitaire. En décalage par rapport aux représentations dominantes, elles tentent de relier la contestation politique de la globalisation à des pratiques de citoyenneté économique. Elles se retrouvent donc dans une économie solidaire définie comme un ensemble d'activités visant à démocratiser

l'économie à partir d'engagements citoyens. À la fois politiques et économiques, ce qui leur confère leur originalité, elles sont à la recherche d'une articulation entre résistance et construction qui passe par l'introduction de comportements solidaires dans les actes économiques les plus courants (création de nouveaux services et nouveaux modes d'échange, production, commerce, consommation, épargne...).

Sachant que les équilibres sociaux-démocrates du xx^e siècle ne peuvent plus être maintenus et que placer l'économie sous la dépendance du politique conduit au totalitarisme, le défi est de combiner la reconnaissance des pratiques socio-économiques solidaires à l'invention de nouvelles formes de régulation démocratique de l'économie. Cette exigence suppose de remettre en cause le principal message idéologique du néolibéralisme, à savoir que seule l'économie de marché est créatrice de richesses et d'emplois. En effet, la réalité ne correspond pas à cette représentation. L'économie de marché cohabite avec d'« autres économies » fondées sur les solidarités. L'enjeu actuel est donc d'aller à l'encontre du dénigrement systématique subi par l'économie non marchande et du mépris général affectant l'associationnisme solidaire. En la matière, la sociologie économique n'est pas dénuée de responsabilités : elle peut, sous couvert de neutralité axiologique, redoubler cette double invalidation ; mais elle peut aussi, au contraire, expliciter les formes que prennent ces « autres économies ». C'est cette seconde voie qui a été ouverte par Marcel Mauss.

Compte tenu des effets du néolibéralisme, la possibilité d'une démocratisation de la société est dorénavant liée à un processus de réappropriation démocratique de l'économie en tant qu'activité sociale. Cette réinscription de l'économie dans des normes démocratiques ne peut pas émaner de la restauration du compromis antérieur qui subordonnait la solidarité à la croissance marchande ; elle ne peut pas venir non plus d'un projet de changement global qui supposerait un contrôle politique sur l'économie. Elle ne peut que s'appuyer sur des pratiques, des formes d'engagement citoyen alimentant ce que M. Mauss appelait un mouvement économique « d'en bas » et protestant contre la banalisation des formes d'injustice. En même temps, ces pratiques sont vouées à la marginalité si elles n'impulsent pas une création institutionnelle entérinant et encourageant l'insertion des marchés dans des règles de droit, comme la mobilisation des principes de réciprocité et de redistribution en

sus du marché. La question posée est donc celle d'institutions qui soient en mesure d'assurer la pluralisation de l'économie pour l'inscrire dans un cadre démocratique, ce que la logique du gain matériel compromet quand elle devient unique et sans limites.

Une approche renouvelée du changement social se précise ainsi : la mise en débat de pratiques visant la démocratisation de l'économie permet de s'attaquer concrètement à la « naturalisation » de l'économie marchande dominante. Comme l'a encore montré M. Mauss, il s'agit, tout en reconnaissant la légitimité de l'économie de marché, de déconstruire le réductionnisme qui interprète toute forme économique à partir du seul intérêt matériel. L'étude historique et empirique des phénomènes économiques met en évidence leur réalité plurielle. Cette diversité peut être préservée par des moyens variés ; par exemple, en ouvrant le service public à l'expression des citoyens qui en sont les usagers, en supprimant les discriminations négatives dont sont victimes les initiatives d'économie solidaire, tout en encadrant institutionnellement le marché par des règles ayant trait à la justice et aux droits sociaux. En abordant ces différents registres, une sociologie économique pluraliste est en mesure d'alimenter le débat sur le champ des possibles et sur la pondération pertinente entre ces différents leviers de démocratisation à partir de données empiriques. Elle converge sur ce plan avec une théorie de la reconnaissance qui formule la seule critique conséquente du marché aujourd'hui, celle qui prend « la forme d'une théorie de sa domestication, par la réglementation et par le renforcement d'un secteur non marchand constitué par des associations et des entreprises ou administrations publiques » [Renault, 2004, p. 219]. La préoccupation commune à la sociologie économique et à la théorie de la reconnaissance devient alors l'approfondissement de la réflexion sur le renouvellement des régulations publiques et sur la pénétration des principes démocratiques dans les activités de production, d'échange, d'épargne et de consommation. Les recherches sur cette question d'une grande actualité ne peuvent que s'enrichir d'un croisement des regards philosophiques et sociologiques.

Bibliographie

- BÉLANGER Paul R. et LÉVESQUE Benoît, 1991, « La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 17.
- BENAMOUZIO Daniel et CUSIN François, 2004, *Économie et sociologie*, PUF, Paris.
- CAHIERS INTERNATIONAUX DE SOCIOLOGIE, 1997, *Sociologies économiques*, vol. CIII, numéro spécial, juillet-décembre.
- CHANIAL Philippe et LAVILLE Jean-Louis, 2002, « L'économie solidaire : un projet politique », *Mouvements*, n° 19, janvier-février.
- DESROCHE Henri, 1981, *Solidarités ouvrières 1. Sociétaires et compagnons dans les associations coopératives (1831-1900)*, Les Éditions ouvrières, Paris.
- FRASER Nancy, 2003, « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie existante », in RENAULT Emmanuel et SINTOMER Yves (sous la dir. de), *Où en est la théorie critique ?*, La Découverte, Paris.
- GIDE Charles, [1893] 1906, « L'idée de solidarité en tant que programme économique », in *La Coopération. Conférences de propagande*, Sirey, Paris.
- GRANOVETTER Mark, 2000, *Le Marché autrement. Les réseaux dans l'économie*, Desclée de Brouwer, Paris.
- HAMMOND John L. et HAMMOND Barbara, 1919, *The Skilled Labourer : 1760-1832*, Longmans, Green, Londres.
- HONNETH Axel, 2000, *La Lutte pour la reconnaissance*, Éditions du Cerf, Paris.
- LAVAL Christian, 2007, *L'Homme économique. Essai sur les racines du néolibéralisme*, Gallimard, Paris.
- LAVILLE Jean-Louis, 2004, « Encastrement et nouvelle sociologie économique : de Granovetter à Polanyi et Mauss », *Sociologia del lavoro*, « La sociologie économique européenne... », supplément, n° 93 (bilingue).
- LAVILLE Jean-Louis, LÉVESQUE Benoît, THIS SAINT-JEAN Isabelle, 2000, « Préface », in GRANOVETTER Mark, *Le Marché autrement. Les réseaux dans l'économie*, op. cit.
- LAVILLE Jean-Louis, MAGNEN Jean-Philippe, DE FRANÇA FILHO Genauto C. et MEDEIROES Alzira, 2006, *Action publique et économie solidaire*, Érès, Ramonville.
- MOORE Barrington, 1978, *Injustice : The Social Basis of Obedience and Revolt*, White Plains, New York.
- POLANYI Karl, 2007, « Le sophisme économiste », *La Revue du MAUSS semestrielle*, n° 29, 1^{er} semestre (traduction en français des deux premières parties des chapitres 1 et 2 de *The Livelihood of Man*, édité par H. V. Pearson, New York, Academic Press, 1977).

- RANCI Constanzo, 1990, « Doni senza reciprocità. La persistenza dell'altruismo sociale nei sistemi complessi », *Rassegna Italiana di Sociologia*, vol. XXXI, n° 3, juillet-septembre.
- RENAULT Emmanuel, 2004, *L'Expérience de l'injustice. Reconnaissance et clinique de l'injustice*, La Découverte, Paris.
- ROBBINS Lionel, 1947, *Essai sur la nature et la simplification de la science économique*, Médecis, Paris.
- ROULLEAU-BERGER Laurence, 2001, *Socialisations du risque et différenciation des mondes. Les jeunes à l'épreuve de la précarité sociale*, habilitation à diriger des recherches, université Lumière-Lyon II.
- SEWELL William H., 1983, *Gens de métier, gens de révolution*, Aubier, Paris.
- SWEDBERG Richard, 1997, « Vers une nouvelle sociologie économique : bilan et perspectives », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. CIII, « Sociologies économiques ».
- THOMPSON Edward P., [1987] 1988, *La Formation de la classe ouvrière anglaise*, Gallimard-Le Seuil, Paris.